



CANADIAN COLLEGE FOR THE CERTIFICATION
OF PROFESSIONAL ERGONOMISTS

CONSEIL CANADIEN DE CERTIFICATION
DES PRATICIENS EN ERGONOMIE

Qu'est-ce qu'un ergonomiste?

L'International Ergonomics Association (IEA) définit l'ergonomie (ou les facteurs humains) comme la discipline scientifique qui s'intéresse à la compréhension des interactions entre l'humain et d'autres éléments d'un système ainsi que la profession qui applique la théorie, les principes, les données et les méthodes à la conception afin d'optimiser le bien-être humain et le rendement global du système. Un ergonomiste est un professionnel de l'ergonomie qui aborde les questions et les problèmes par une prise en considération suffisante des éléments pertinents de l'ergonomie en ayant une vaste compréhension de ces domaines.

Que fait le CCCPE?

Le Conseil canadien de certification des praticiens en ergonomie (CCCPE) est l'organisme national de certification des ergonomistes au Canada. Il a été mis sur pied par l'Association canadienne d'ergonomie (ACE) en 1998. L'obtention d'une certification par le CCCPE est facultative. Les candidats qui répondent aux critères peuvent obtenir le titre d'ergonomiste certifié(e) CCPE ou le titre d'ergonomiste associé(e) (EA) octroyé aux personnes n'ayant pas encore cumulé suffisamment d'années d'expérience professionnelle. Le CCCPE est doté d'un Comité de certification dont les membres viennent des quatre coins du Canada et possèdent des connaissances et de l'expérience en ergonomie dans divers secteurs d'activités. Ces membres consacrent bénévolement temps et efforts à la promotion de la certification et à l'examen des demandes de certification afin de s'assurer que les candidats répondent à un ensemble cohérent de normes en matière de formation, de compétences professionnelles et d'expérience de travail dans les divers domaines de la pratique de l'ergonomie. Le CCCPE est désormais reconnu internationalement par l'IEA comme le seul organisme de certification en ergonomie au Canada. Cette reconnaissance indique que le CCCPE répond aux normes internationales en matière de critères et de processus de certification, et garantit que les ergonomistes détenant le titre de compétence octroyé par le CCCPE adhèrent à un code de déontologie.

Pourquoi obtenir la certification?

Le titre d'ergonomiste certifié(e) CCPE ou d'ergonomiste associé(e) (EA) démontre aux employeurs, aux clients et aux pairs qu'un ergonomiste a atteint un niveau élevé d'expertise, de connaissances professionnelles et d'expérience dans le domaine de l'ergonomie. Les titres CCPE et EA signifient un engagement soutenu en faveur de l'excellence dans la pratique professionnelle. Le titre renforce également la crédibilité et la confiance professionnelles, aide à protéger les consommateurs et valide l'expertise de qualité auprès des personnes qui ne font pas partie de la profession. Les entreprises, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, recherchent des candidats possédant le titre CCCPE. C'est pourquoi le Comité de certification s'efforce continuellement de faire la promotion du titre.

Comment obtenir la certification?

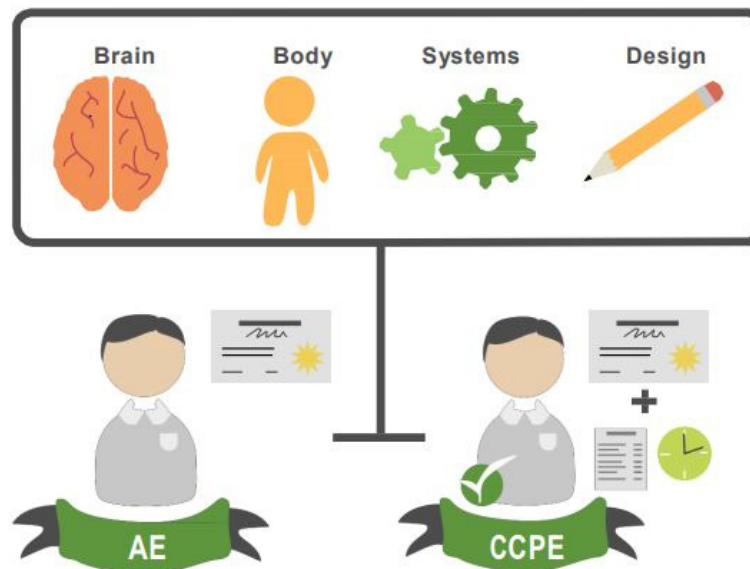
- Les candidats sont tenus de présenter des relevés de notes, des antécédents professionnels et des travaux afin de démontrer que leur formation et leur expérience professionnelle répondent aux critères de la certification.
 - Conseils en vue de présenter une demande d'EA
 - Conseil en vue de présenter une demande de CCPE
- Ce processus permet au candidat de revoir ses compétences et de se perfectionner, s'il y a lieu, en vue de ses objectifs de carrière actuels ou futurs ainsi que d'obtenir une vérification de ses connaissances et de son expertise.

Pourquoi faire appel à un(e) ergonomiste certifié(e) CCPE ou un(e) ergonomiste associé(e) (EA)?

- Le terme « ergonomiste » n'est pas réglementé au Canada. Le titre d'ergonomiste certifié CCPE est la norme la plus élevée en matière de certification en ergonomie au Canada. Ce titre de compétence démontre que l'ergonomiste a satisfait aux exigences du CCCPE pour assurer la qualité des services et de pratique professionnelle.
- Les ergonomistes certifiés CCPE se spécialisent dans divers services, notamment l'évaluation des postes de travail, l'évaluation des risques propres à un secteur (p. ex., fabrication, agriculture, soins de santé), l'examen de conception architecturale et de produits, l'évaluation cognitive, l'évaluation des interactions personne-machine et la formation.
- Les ergonomistes certifiés CCPE et les EA s'engagent à respecter le code de déontologie, institué par le CCCPE, et par lequel ils sont tenus responsables de leurs actes professionnels. Ce code définit les normes de pratique afin d'assurer la protection de la clientèle et du public. Lorsqu'une plainte est déposée, le CCCPE examinera la plainte et prendra les mesures nécessaires, s'il y a lieu.
- Les ergonomistes certifiés CCPE doivent également satisfaire à des exigences de formation continue afin de s'assurer qu'ils poursuivent leur perfectionnement professionnel.

Où puis-je trouver un CCPE/AE?

- Vous vous demandez si l'ergonomiste avec lequel vous faites affaire répond à ces normes élevées. Le site Web du CCCPE offre un répertoire des ergonomistes certifiés CCPE et des ergonomistes associés en règle à partir duquel des recherches par province et par ville peuvent se faire.
- Vous cherchez un ergonomiste certifié CCPE qui offre des services-conseils? Le site Web de l'ACE contient un Annuaire des consultants afin de trouver un spécialiste de l'ergonomie dans différentes régions du Canada.



**Vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements?
Écrivez-nous à info@cccpe.ca**